



# MAINTENEZ LES ORGANISMES NUISIBLES AUX VÉGÉTAUX ET LES MALADIES HORS DE L'UNION EUROPÉENNE



Il est **INTERDIT** d'introduire des plantes, des fruits\*, des légumes, des fleurs ou des semences dans l'Union européenne sans certificat phytosanitaire\*\*

\* Les bananes, les noix de coco, les dattes, les ananas et les durians peuvent être introduits dans l'UE sans certificat.

\*\* Vous n'avez pas besoin de certificat lorsque les plantes, les fruits, les légumes, les fleurs ou les semences proviennent de la Suisse ou du Liechtenstein.

\*\* En revanche, un certificat est nécessaire lorsqu'ils proviennent des territoires suivants de l'UE: Ceuta, Melilla, Îles Canaries, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion, Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

